

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 22/09/2025 Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le DISEIL MUNICIPAL DE MOZAC

ID: 063-216302455-20250915-25D02_DELIB_058-DE

17. <u>Suppression et creation d'un emploi de directeur des services techniques</u>

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S: 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S: 4

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA Jean-Claude CAZALS REPRESENTE PAR Françoise TISSANDIER Genevieve NICOLAS REPRESENTEE PAR Sylvette CARTIER Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S: 3

CYRILLE BEC INGRID GIVRY David GUASLARD

Secrétaire de séance : Eric DUEZ

À la suite de l'obtention de l'examen professionnel de technicien principal 2ème du DST, il est proposé de supprimer le poste de technicien et de créer un poste de technicien principal 2ème classe.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : assurer la direction des services techniques. Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de technicien principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er octobre 2025 pour assurer la direction des services techniques.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de technicien principal 2ème classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/09/2025 Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

au minimum un baccalauréat +2. entre l'indice du 1er échelon et l'indice du 12ème échelon de technicien principa

ID: 063-216302455-20250915-25D02_DELIB_058-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 septembre 2025 Le Maire,

MARC RÉGNOUX

Le secrétaire de séance,

ERIC DUEZ